

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

En vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10.6.1999 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

L'Administration des Bâtiments publics demande l'autorisation pour un chantier d'excavation de terres polluées et un stockage de déchets dangereux dans le cadre de l agrandissement du « Lycée Edward Steichen » se situant à Clervaux, 1, rue Edward Steichen. (no. dossier : 1/2025/0298/119)

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal de Clervaux du **2 décembre au 17 décembre 2025** inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir à l'encontre dudit projet sont priées de les communiquer par écrit au collège échevinal pendant le délai de publication ou d'assister en personne à la séance de l'enquête publique fixée **au vendredi 19 décembre 2025 de 09.00 à 10.00 heures** au secrétariat communal à Clervaux.

Clervaux, le 2 décembre 2025.

(s) G.Keipes, bourgmestre

(s) E.Eicher, échevin ; (s) G.Glod, échevin.